



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Discriminations dans l'accès au logement

Question au Gouvernement n° 1232

Texte de la question

DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Mme la présidente . La parole est à Mme Colette Capdevielle.

Mme Colette Capdevielle . Le droit au logement est un droit fondamental, qui est lié à la dignité et à l'égalité. Pourtant, en France, en 2026, il reste encore conditionné pour certains à des critères que la loi condamne – je dirais même, que la loi devrait condamner.

Un récent testing national de SOS Racisme nous révèle une réalité glaçante : l'ampleur des discriminations pour l'accès au logement. En 2026, une agence immobilière sur deux accepte – et même facilite – les critères racistes posés par des propriétaires à l'encontre de candidats au logement en location, en raison de leur origine réelle ou supposée. Des testings avaient déjà été réalisés en 2019 et en 2022. Ils avaient abouti exactement au même constat. Rien n'a changé ! *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et LIOT.)*

Alors même que la discrimination est un délit clairement puni par la loi pénale, certains agents immobiliers – un sur deux – contournent la loi et éliminent des candidats en fonction de leur nom, de leur prénom ou de leur apparence physique. Ce sont des délits qui humilient, qui excluent et qui fracturent le corps social.

Ma question est donc très simple : que compte faire le gouvernement pour que ces pratiques cessent enfin ? Ne nous répondez pas que vous allez imposer aux agents immobiliers des formations renforcées. C'est insuffisant et inopérant, comme le montre le dernier testing. Garantirez-vous enfin que les discriminations au logement seront sérieusement poursuivies et condamnées ? Et surtout, renforcerez-vous les sanctions pénales contre les auteurs et les complices de ces discriminations ?

Nous attendons autre chose que des déclarations de bonnes intentions, comme vous savez si bien le faire, avec la main sur le cœur. Nous attendons des actes et du courage. *(Plusieurs députés des groupes SOC et LIOT se lèvent et applaudissent.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de la ville et du logement.

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement . Vous avez raison, le testing qu'a réalisé l'association SOS Racisme est édifiant. Le gouvernement condamne avec la plus grande fermeté ces discriminations, totalement illégales. SOS Racisme a fait œuvre utile en mettant en exergue des pratiques honteuses et condamnables.

Je tiens malgré tout à saluer le travail de la Fnaim, qui représente les professionnels de l'immobilier mobilisés, depuis de nombreuses années, pour faire de la prévention en matière de lutte contre les discriminations. La Fnaim mène un travail constant de sensibilisation auprès de ses adhérents et de leurs collaborateurs. Elle déploie déjà des actions de formation, afin de mieux prévenir et résoudre des situations discriminatoires.

Cette exigence de non-discrimination, que nous partageons, s'est traduite par la signature en décembre 2022 d'un partenariat entre la Fnaim et SOS Racisme, visant à renforcer la prévention et la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.

Cependant la situation que vous décrivez, et au sujet de laquelle j'ai encore tout récemment échangé avec votre collègue Steevy Gustave – qui connaît bien le sujet pour avoir longtemps travaillé avec SOS Racisme –, est absolument choquante : nous devons aller plus loin. Il y a malgré tout un effort à achever en matière de formation ; depuis plusieurs semaines, Aurore Bergé et moi travaillons à un décret relatif à l'obligation de compétence professionnelle des agents immobiliers,...

Mme Dieynaba Diop . Ça ne suffit pas : il faut des actes !

M. Vincent Jeanbrun, ministrequi ne peuvent exercer sans une carte professionnelle. C'est là une piste à explorer, car nombre d'acteurs sont rattachés de près ou de loin à des agents ne possédant pas cette carte, d'où la nécessité d'une certaine police pour régulariser les choses. Ce décret définira les compétences exigées...

Mme la présidente . Merci, monsieur le ministre.

M. Vincent Jeanbrun, ministreet instaurera notamment un tronc commun. En tout cas, nous combattons le racisme où qu'il soit !

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1232

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Ville et Logement

Ministère attributaire : Ville et Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2026